



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT 1 AU MARCHÉ 2024009  
RELATIF A LA MAINTENANCE DES  
APPLICATIFS CIRIL : CIVIL NET ELECTIONS ET  
CITYWEB**

**DÉCISION N° DM-25-116  
EN DATE DU 25 AVRIL 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le Code de la commande publique

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision municipale n°DM-23-487 du 27 décembre 2023 relative au marché relatif à la maintenance aux applicatifs CIRIL : Civil Net Elections et CityWeb ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'optimiser les applicatifs CIRIL ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services AFEL de l'éditeur CIRIL ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajouter des lignes supplémentaires à l'article 5.2 Prestations traitées à bon de commande ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société CIRIL GROUP S.A.S sis au 49 avenue Albert Einstein, à Villeurbanne (69603), représentée par Monsieur Amaël GRIVEL, en qualité de président, l'avenant n°1 du marché n°2024009 relatif à la maintenance aux applicatifs CIRIL : Civil Net Elections et CityWeb.

Le présent avenant concerne la prise en compte des différents abonnements AFEL (Assistance Fonctionnelle en Ligne) à l'article 5.2 aux prestations traitées à bon de commande.

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**